

# DEMANDE D'INSCRIPTION BROCANTE COMITE DES FÊTES MOURS

Clôture des inscriptions le **mercredi 10/06/2026 16H30**  
Possibilité d'inscription le dimanche 14/06/2026 dès 5H00  
sous réserve de place disponible

**A adresser au Comité des Fêtes de Mours -Mairie de Mours-1 bis rue de Nointel 95260 MOURS**

NOM : .....Prénom : .....  
Adresse complète .....  
N° de téléphone ..... email : .....

## Professionnels

N° de carte ou N° SIRET .....  
Date et lieu de Naissance .....  
N° immatriculation du véhicule .....

Objets présentés : Meubles  Bibelots  Collections  Autres

## Particuliers

N° pièce d'identité (obligatoire) .....  
Date de délivrance (obligatoire) : .....  
Lieu de délivrance (obligatoire) : .....

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné .....demeurant à .....  
*Désire participer à la Brocante qui aura lieu le **dimanche 14 JUIN 2026**, à **MOURS** pour y vendre exclusivement des objets personnels et usagés et atteste sur l'honneur que je ne participerais pas à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.*

Date et Signature : .....

Nombre de mètres linéaires non couverts : **à 5 € le mètre (3 mètres minimum)** = .....€

**Ci-joint un chèque N° ..... de : .....€ à l'ordre du Comité des Fêtes de Mours**

## IMPORTANT :

*La présente réservation ne sera prise en compte que si les renseignements demandés sont intégralement fournis.*

*Le numéro d'emplacement sera donné le jour de la brocante.*

*Le fait de faire la demande implique le respect du règlement interne de cette BROCANTE et notamment la disposition prévoyant que la **vente d'alimentaire est strictement réservée au COMITE DES FETES.***

*Aucun stationnement accepté sur la brocante*

*Le non-respect du règlement ou l'inexactitude des renseignements demandés entraînera le refus d'installation ou l'expulsion du brocanteur, sans remboursement de la location.*

**Installation entre 5H et 8H.**

[cdf.mours@gmail.com](mailto:cdf.mours@gmail.com)

**IMPORTANT VOIR AU VERSO REGLEMENT DE LA BROCANTE**

## BROCANTE COMITE DES FÊTES DE MOURS DU 14/06/2026

Si un cas de force majeure rendait impossible l'exécution de cette manifestation l'organisateur pourra l'annuler à n'importe quel moment.

Les exposants n'auraient droit à aucune compensation ni indemnité quelle que soit la raison d'une telle décision, y compris en cas d'intempérie

**VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT  
EMPORTER VOS POUBELLES  
AINSI TOUTE MARCHANDISE VOUS  
APPARTENANT !**

(Un membre du Comité des fêtes de Mours viendra vérifier votre emplacement avant votre départ )

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet tel qu'il soit.

Il est conseillé de se munir d'un sac poubelle. Le nettoyage de chaque emplacement doit être effectué par l'exposant et tous ses déchets doivent être impérativement emmenés ou déposés dans la zone prévue à cet effet ,qui sera précisée le jour de la manifestation.

Toutes détériorations du matériel, des bâtiments ou du sol qui seraient causées par les installations ou les marchandises des exposants, seront à la charge de ce dernier,

L'organisateur se réservant le droit d'évaluer le montant des réparations.

L'évacuation des marchandises, également aux soins des exposants, est faite au plus tard à 18 heures.

Passé ce délai, l'organisateur peut faire transporter les objets aux frais, risques et périls de l'exposant. Il ne sera en aucun cas tenu responsable des dégradations éventuelles totales ou partielles.

Le Président du Comité des fêtes de Mours.